



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communiqué de presse

Basse-Terre, le 12 juillet 2023

DURCISSEMENT DU BARÈME DÉPARTEMENTAL DES SUSPENSIONS DE PERMIS

En 2022, 3 550 personnes sont décédées sur les routes de France. En Guadeloupe, on déplore 49 personnes tuées en 2022.

Dans le cadre des actions de mobilisation contre l'insécurité routière, un nouveau barème départemental des suspensions administratives du permis de conduire sera adopté à compter du 10 juillet 2023 par le préfet de la Guadeloupe, en collaboration avec les procureurs de la république et les forces de l'ordre.

> Révision du barème départemental

À compter du 10 juillet 2023, le préfet durcit les sanctions pour excès de vitesse et pour alcoolémie, pour tenir compte d'une augmentation des accidents mortels dans le département.

Les durées de suspension administrative sont augmentées conformément au nouveau barème annexé.